

Saint-Prime, 22 octobre 2018

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Prime tenue au lieu ordinaire des séances du conseil le lundi 22 octobre 2018 à 20 h.

Sont présents à cette séance, Mesdames les conseillères Isabelle Lapierre, Brigitte Gagné, Marie-Noëlle Bhérer et Jacynthe Perron, ainsi que Messieurs les conseillers Adrien Perron et Luc A. Bonneau, formant quorum sous la présidence de son Honneur Monsieur le Maire Lucien Boivin.

Sont aussi présents le directeur général, monsieur Régis Girard, et l'inspecteur en bâtiments, monsieur Francis de la Boissière.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire ouvre la séance à 20 h et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour. Monsieur Régis Girard fait fonction de secrétaire de la réunion.

2018-239 Acceptation de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Jacynthe Perron, APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

2018-A-06 Projet de règlement No 2018-50 concernant Paix et le bon ordre – Avis de motion et dépôt du projet de règlement

MADAME LA CONSEILLÈRE BRIGITTE GAGNÉ donne avis de motion et procède, lors de cette séance, au dépôt d'un projet de règlement concernant Paix et bon ordre, lequel est un règlement municipal harmonisé applicable par la Sûreté du Québec.

2018-A-07 Projet de règlement d'emprunt No 2018-08 ayant pour objet la confection des plans et devis nécessaires à l'intégration des équipements de déphosphatation à la Station d'épuration de Saint-Prime – Avis de motion et dépôt du projet de règlement

MONSIEUR LE CONSEILLER ADRIEN PERRON donne avis de motion et procède, lors de cette séance, au dépôt d'un projet de règlement d'emprunt décrétant des dépenses de l'ordre de 175 000\$, et un emprunt à long terme du même montant pour la confection des plans et devis nécessaires à l'intégration des équipements de déphosphatation à la Station d'épuration de Saint-Prime, y incluant sans s'y limiter, l'étude préparatoire, les relevés d'arpentage et relevés complémentaires, l'évaluation de la capacité portante du sol, et autres.

2018-240 Intégration des équipements de déphosphatation à la Station d'épuration – Programme PRIMEAU – Appel de propositions public pour la sélection de services d'ingénierie

CONSIDÉRANT le rapport d'étude préparatoire ayant pour objet la mise à jour du traitement tertiaire « déphosphatation » au niveau de la station d'épuration de Saint-Prime, en date du 11 juin 2018, déposé par **Stantec Experts-conseils Itée**, lequel prévoit une mise en service du nouveau système avant le 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport d'étude préparatoire fut accepté par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et le ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR madame la conseillère Isabelle Lapierre ET RÉSOLU :

QUE ce conseil autorise le directeur général, Monsieur Régis Girard, à procéder à un appel de propositions public pour les services d'ingénierie (confection des plans et devis, et surveillance des travaux) nécessaires à la réalisation des travaux d'intégration des équipements de déphosphatation à la station d'épuration municipale; le tout selon un système de pondération et d'évaluation des offres dont l'établissement et le fonctionnement respectent les règles mentionnées à l'article 936.0.1 du *Code municipal du Québec*.

QUE le système de pondération, outre le prix, soit basé sur les critères suivants :

- Expérience du soumissionnaire : 30 points
- Compétence et disponibilité du responsable de projet : 20 points
- Organisation de l'équipe de projet : 20 points
- Échéancier de travail et présentation des biens livrables : 25 points
- Qualité de l'offre de services : 5 points

2018-241 **Entente de gestion # 9410 avec la Société d'Habitation du Québec – Programme de supplément au loyer**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau, APPUYÉ PAR madame la conseillère Marie-Noëlle Bhérier ET RÉSOLU QUE Messieurs Lucien Boivin et Régis Girard, respectivement Maire et directeur général, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Prime une nouvelle entente (# 9410) avec la Société d'habitation du Québec et l'Office municipal d'habitation de St-Félicien, pour la période du 1er janvier 2018 au 31 mars 2018, relativement au programme de supplément au loyer dans le cadre du programme AccèsLogis accordé aux locataires de la Coopérative d'habitation de Saint-Prime; tout en confirmant sa participation financière établie à 10% du coût du supplément au loyer.

2018-242 **Programme de soutien à des projets de garde pendant le relâche scolaire et la période estivale 2019- Demande de soutien au ministère de la Famille**

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien à des projets de garde pour la relâche scolaire et la période estivale 2019 (Programme), qui vise à soutenir de nouveaux projets ou à bonifier l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2019, afin de favoriser un meilleur équilibre des responsabilités familiales et professionnelles des parents d'enfants d'âge scolaire ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Prime souhaite présenter une demande d'appui financier au Ministère en 2018-2019 pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la période estivale et les grands congés scolaires;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau, APPUYÉ PAR madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil municipal :

- d'autoriser la demande de soutien financier dans le cadre du Programme pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la relâche scolaire et la période estivale 2019;
- d'autoriser madame Lise Harvey, coordonnatrice Loisirs et culture, à agir à titre de mandataire délégué pour le suivi de la demande d'appui financier et à signer la convention d'aide financière au nom de la municipalité de Saint-Prime.

2018-243 **Vente d'un terrain résidentiel – Madame Michelle St-Gelais et Monsieur David Perron**

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Marie-Noëlle Bhérier APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-Prime vende de gré à gré pour le prix de 35 000\$ plus les taxes applicables, payable comptant l'immeuble décrit ci-après à madame Michelle St-Gelais et monsieur David Perron, le tout selon l'offre et promesse d'achat signée par madame St-Gelais le 9 octobre 2018 :

- Lot 5 886 039 du Cadastre du Québec d'une superficie de 2 849,6 mètres carrés (30 672,83 pieds carrés), formant un emplacement sis au 71, rue des Hirondelles à Saint-Prime.

QUE Monsieur Lucien Boivin, maire, **ou en son absence**, Madame Marie-Noëlle Bhérier, maire suppléant, et Monsieur Régis Girard, directeur général, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Prime l'acte notarié, à recevoir le prix de vente et à en donner quittance.

QU'advenant un défaut de l'acquéreur de conclure la transaction citée ci-haut d'ici le 30 novembre 2018, cette résolution deviendra nulle.

2018-244

Vente d'un terrain résidentiel – Madame Barbara Bursey et Monsieur Jasmin Harvey

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Brigitte Gagné APPUYÉ PAR madame la conseillère Isabelle Lapierre ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-Prime vende de gré à gré pour le prix de 35 000\$ plus les taxes applicables, payable comptant l'immeuble décrit ci-après à madame Barbara Bursey et monsieur Jasmin Harvey, le tout selon l'offre et promesse d'achat signée par monsieur Harvey le 11 octobre 2018 :

- Lot 5 886 040 du Cadastre du Québec d'une superficie de 2 237,6 mètres carrés (24 085,33 pieds carrés), formant un emplacement sis au 75, rue des Hirondelles à Saint-Prime.

QUE Monsieur Lucien Boivin, maire, **ou en son absence**, Madame Marie-Noëlle Bhérier, maire suppléant, et Monsieur Régis Girard, directeur général, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Prime l'acte notarié, à recevoir le prix de vente et à en donner quittance.

QU'advenant un défaut de l'acquéreur de conclure la transaction citée ci-haut d'ici le 14 décembre 2018, cette résolution deviendra nulle.

2018-245

Vente d'un terrain industriel – CannaBoréa inc.

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Jacynthe Perron APPUYÉ PAR madame la conseillère Marie-Noëlle Bhérier ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-Prime vende de gré à gré pour le prix de 30 871\$ plus les taxes applicables, payable comptant l'immeuble décrit ci-après à CannaBoréa inc., le tout selon l'offre et promesse d'achat signée par monsieur Jeff Auclair-Pilote le 15 octobre 2018 :

- Lot 5 901 355 du Cadastre du Québec d'une superficie de 1 486,7 mètres carrés (16 002,70 pieds carrés); et
- Lot 6 276 157 du Cadastre du Québec d'une superficie de 9 985,4 mètres carrés (107 481,95 pieds carrés);

Formant un emplacement sis au 120, rue du Parc-Industriel à Saint-Prime.

QUE Monsieur Lucien Boivin, maire, **ou en son absence**, Madame Marie-Noëlle Bhérier, maire suppléant, et Monsieur Régis Girard, directeur général, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Prime l'acte notarié, à recevoir le prix de vente et à en donner quittance.

QU'advenant un défaut de l'acquéreur de conclure la transaction citée ci-haut à l'intérieur du délai fixé à l'article 11 de ladite offre et promesse d'achat, cette résolution deviendra nulle.

2018-246

Installation de nouvelles lampes de rue - Autorisation et demande à Hydro-Québec

CONSIDÉRANT QUE le luminaire de rue au sodium à l'entrée du chemin des Oies-Blanches n'est pas situé en bordure de la rue principale;

CONSIDÉRANT QUE cet endroit n'est pas bien éclairé et que les voitures circulent rapidement dans ce secteur de la rue principale;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil est d'avis que l'éclairage de ce chemin municipal doit être amélioré;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil désire ajouter un nouveau luminaire de rue de type DEL et procéder également au déplacement et au remplacement du luminaire au sodium par un luminaire de type DEL;

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics a procédé à une estimation de prix pour l'achat de 2 luminaires de rue, d'une potence de 8 pieds et pour l'achat et l'installation d'un nouveau poteau de bois;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR, monsieur le conseiller Luc A. Bonneau APPUYÉ PAR madame la conseillère Brigitte Gagné ET RÉSOLU :

- 1) QUE ce conseil autorise le directeur des Travaux publics à effectuer une demande de prix auprès des deux fournisseurs locaux et autorise, à cet effet, une dépense approximative de 1 500\$ plus taxes pour l'achat de 2 nouveaux luminaires de type DEL 108 WATTS, 4K, 48 LED, avec 1 potence de 8 pieds et 1 poteau de bois;
- 2) QUE ce conseil autorise l'inspecteur en bâtiments à effectuer une demande auprès d'Hydro-Québec afin d'obtenir l'autorisation d'effectuer un raccordement à leur réseau pour 1 nouveau luminaire de type DEL 108W; lequel luminaire sera installé à l'endroit suivant ainsi que les frais relatifs au raccordement par Hydro-Québec :
 - Rue Principale, entrée du chemin des Oies-Blanches, 1 luminaire sur le poteau appartenant à la municipalité;
- 3) QUE ce conseil autorise l'inspecteur en bâtiments à effectuer une demande auprès d'Hydro-Québec afin d'obtenir l'autorisation d'effectuer un changement à la facturation pour 1 nouveau luminaire de type DEL 108W au lieu d'un luminaire au sodium;

2018-247

Sécurité civile – Demande d'aide financière – Volet 1

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Prime souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Prime atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR, madame la conseillère Isabelle Lapierre APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Perron ET RÉSOLU :

QUE la municipalité de Saint-Prime présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500\$, dans le cadre du **Volet 1** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 400\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900\$;

Que la municipalité de Saint-Prime autorise monsieur Régis Girard, secrétaire-trésorier & directeur général, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

2018-248

Sécurité civile – Demande d'aide financière – Volet 2

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Prime souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de

préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Prime atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR, madame la conseillère Marie-Noëlle Bhérer APPUYÉ PAR madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU :

QUE la municipalité de Saint-Prime présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000\$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 500\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 500\$;

QUE la municipalité de Saint-Prime atteste par la présente qu'elle se regroupera avec les municipalités locales de La Doré et Saint-Félicien pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas;

QUE la municipalité de Saint-Prime autorise monsieur Régis Girard, secrétaire-trésorier & directeur général, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

2018-249

Levée de l'assemblée

À 20h23, l'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Perron ET RÉSOLU par ce conseil que l'assemblée soit levée.

Lucien Boivin, maire
Président de l'assemblée

Régis Girard, secrétaire-trésorier
et directeur général

=====